



Ville de Bollène

## DECISION N° DEC\_2024\_68

**Culture Evenementiel**

**Réf. : AZ/CS/MB/KO**

**Nomenclature : 7.1.3**

### TARIFS MUNICIPAUX - SPECTACLES CIGALIERE - SAISON CULTURELLE 2024 / 2025

**Le Maire de la commune de BOLLENE (Vaucluse),**

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° DEL\_2020\_56 du 10 juillet 2020 donnant délégation au Maire de fixer, dans les limites d'un montant de 100 000 €, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la Commune, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées,

Vu la délibération n° DEL\_2021\_11 du 18 janvier 2021 portant désignation des services soumis à tarifs et redevances,

Considérant qu'il convient de fixer des tarifs municipaux qui n'ont pas un caractère fiscal, relatifs à la programmation des spectacles.

#### **DECIDE**

**ARTICLE 1** – De préciser les différents tarifs qui seront appliqués pour les droits d'entrées des spectacles, à la salle de spectacle la Cigalière comme suit :

Tarif réduit : s'applique aux moins de 25 ans, aux demandeurs d'emplois, aux étudiants, aux bénéficiaires des minimas sociaux, aux résidents bollénois – sur présentation d'un justificatif

Tarif Pack famille : 4 personnes dont au moins une personne majeure et 2 mineurs

Tarif normal : dans tous les autres cas




---

**DECISION N° DEC\_2024\_68**


---

**ARTICLE 2** – De fixer les prix des spectacles pour la saison culturelle de septembre 2024 à juin 2025 de la régie «**Animations – fêtes – spectacles – régie 2024 et régie 2025** » comme suit :

	Tarif réduit (par personne, par spectacle)	Tarif normal (par personne, par spectacle)
Week-end de l'humour : 19 octobre 2024 <b>Erick Baert</b>	20 €	25 €
Week-end de l'humour : 20 octobre 2024 <b>Anne Roumanoff</b>	30 €	35 €
Théâtre : – 22 novembre 2024 « <b>Le dernier Vol</b> » – 24 janvier 2025 « <b>Mon meilleur copain</b> »	20 €	27 €
Concert 5 avril 2025 « <b>Olivia Ruiz</b> » Assis non numéroté	28 €	33 €
Concert 5 avril 2025 « <b>Olivia Ruiz</b> » Debout	24 €	29 €
Magie 25 avril 2025 « <b>Caroline Marx</b> »	20 €	27 €

	Tarif – de 18 ans (par personne, par spectacle)	Tarif + de 18 ans (par personne, par spectacle)	Pack Famille / spectacle
<b>Soirée Halloween - 31 octobre 2024</b>	<b>3€</b>	<b>5€</b>	<b>10€</b>

**Concert du Nouvel An – 5 janvier 2025**

**gratuit**



Ville de Bollène

## DECISION N° DEC\_2024\_68

**ARTICLE 3** – La présente décision peut faire l’objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification :

- d’un recours gracieux auprès de l’auteur de la présente décision,
- d’un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes – 16, avenue Feuchères – CS 88010 – 30941 NIMES cedex 09. Le tribunal administratif peut être saisi par l’application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 4** – La décision sera communiquée au conseil municipal lors de la plus proche réunion sous la forme d’un donner acte.

Bollène, le 01 AOÛT 2024

Anthony ZILIO



Maire de Bollène

Reçu en Préfecture le : 01/08/2024
<del>Affiché</del> mis en ligne le 01/08/2024
Notifié le :
Exécutoire le :

